

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Clément

<https://www.cadre21.org/membres/1d52260a55728715a8fd2d2c>

Date d'obtention : 2021-02-22 16:37:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet de prendre en charge immédiatement les cas de sextage en collaboration avec les partenaires. Il y a une uniformisation des interventions et les actions sont concertées avec les divers partenaires. La prise en charge de la victime est rapide. La trousse sexto est claire et le rôle de chacun est très bien défini. C'est une méthode qui permet d'agir rapidement et efficacement avant que la situation ne prenne de l'ampleur et diminue ainsi les risques de propagation.

La majorité des jeunes impliqués pourront bénéficier d'une méthode alternative à la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En utilisant la trousse sexto, mon rôle est de dresser un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse et non "d'enquêter" sur l'événement. Ce sera les services policiers qui prendront en charge la suite de l'intervention, la saisie du cellulaire confisqué par l'école.

Le rôle de l'école est aussi d'informer les parents de nos interventions. Avec cette trousse et cette méthode d'intervention, le sentiment de sécurité des ados et parents est ainsi augmenté.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS consulter les images et vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.